



Règlement du RALLYE PADDLE GRAND PUBLIC

Samedi 6 septembre 2025

1- Organisation

1.1 Le Rallye Paddle Grand Public est organisé par le Club Nautique de Pornic, le Fun Club de la Joselière et la Direction des Sports et Affaires Maritimes de Pornic.

1.2 L'organisation s'engage à respecter une obligation de moyens pour assurer la sécurité des participants dans la mesure du possible.

1.3 En cas de force majeure (catastrophe naturelle, grève, météorologie dangereuse, etc.) le rassemblement nautique peut être annulé.

1.4 L'organisation a souscrit à une assurance de responsabilité civile conformément à la législation en vigueur.

1.5 Les concurrents acceptent sans restriction l'utilisation par l'organisation de toutes images et actions, photographiées, tournées et/ou sons enregistrés pendant toute la durée de l'événement. Tout participant accepte d'être survolé, photographié et filmé par un drone.

1.6 L'organisation est attachée au respect absolu des personnes, des biens et l'environnement et pourra écarter sans appel tout participant bafouant ces valeurs de l'environnement.

1.7 Toute inscription vaut acceptation du présent règlement.

2- Règles applicables

2.1 Le présent règlement.

2.2 Les arrêtés municipaux.

2.3 Selon les moyens de progression pour le rassemblement « Rallye Paddle Grand Public », il est conseillé de pagayer debout. En cas de difficulté ou de chute, il convient de ramer en étant sur les genoux ou en position assise.

3- Conditions d'inscriptions

3.1 La participation au « Rallye Paddle Grand Public » est permise une fois l'attestation de savoir-nager et de non contre-indication à la pratique sportive signée.

3.2 Les participants de moins 18 ans sont autorisés à participer sans la présence d'un représentant légal, à l'unique condition de la signature du document attestant le savoir-nager, de la non contre-indication à la pratique sportive, de l'autorisation parentale et de la décharge de responsabilités (voir annexe 3).

3.3 La décision d'un rameur de participer au « Rallye Paddle Grand Public » relève de sa seule responsabilité. L'organisateur n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès dans le cadre du rassemblement. Chaque rameur doit posséder l'aptitude physique lui permettant de faire le parcours en toute sécurité.

3.4 Tout participant peut se voir interdire de poursuivre le rallye par la direction de course pour raison d'inaptitude, de manquement aux conditions de sécurité ou de non-respect d'une consigne de la direction de course.

3.5 Le « Rallye Paddle Grand Public » est limité à 80 rameurs. L'organisateur se réserve le droit d'accepter ou de refuser une inscription. Les inscriptions sont ouvertes du 11 juillet 2025 au 5 septembre 2025.

3.6 Le montant de l'inscription au « Rallye Paddle Grand Public » est de 5€. Aucun remboursement du montant de l'inscription ne sera effectué en cas de désistement d'un participant. La totalité des recettes du rassemblement sera reversée à la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) de Pornic.

3.7 Le jour du « Rallye Paddle Grand Public », le Club Nautique de Pornic proposera la location d'un paddle pour tout rameur non débutant, pour un montant de 5€, au profit de la SNSM de Pornic).

4- Parcours

4.1 Un parcours unique est proposé à tous les participants. L'organisation assure qu'il a été choisi pour être agréable et sécurisant. Sa longueur approximative est de 2.5 kilomètres.

4.2 La ligne de départ sera matérialisée entre deux flammes ou pavillons, sur la cale du Club Nautique de Pornic. La procédure de départ sera expliquée au briefing des rameurs.

4.3 La ligne d'arrivée sera identique à la ligne de départ disposée sur la cale du Club Nautique de Pornic.

5- Programme officiel

5.1 Le programme ainsi que les horaires définitifs pourront être modifiés ultérieurement.

Samedi 6 septembre

18h30 : Accueil des rameurs et vérification du matériel au Club Nautique de Pornic

18h45 : Briefing au Club Nautique de Pornic

19h00 : Départ du « Rallye Paddle Grand Public »

19h30 : Rassemblement des rameurs au fond du Vieux Port pour une célébration avec le public

19h45 : Reprise du parcours

20h00 : Arrivée du « Rallye Paddle Grand Public »

20h30 : Moment convivial au Club Nautique de Pornic

6- Sécurité

6.1 Les conditions météo peuvent entraîner une modification de parcours.

6.2 La progression se fait sur parcours fermé. Les concurrents sont impérativement soumis aux règles de navigation en vigueur. Ils ne jouissent d'aucune priorité. La responsabilité des concurrents pourra être engagée en cas d'accident.

6.3 Il est interdit à tout rameur de naviguer dans les zones de mouillage bâbord comme tribord du Vieux Port de Pornic. La navigation doit uniquement se faire dans le chenal.

6.4 Lorsque les occupants des bateaux pneumatiques et/ou kayaks de l'organisation naviguent en faisant le

signe d'interrompre le rallye (avant-bras en X), les concurrents doivent stopper d'avancer et se mettre en sécurité. Ils reprennent le rallye sur indication de l'organisation.

6.4 Les concurrents doivent porter assistance à toute personne qui se trouverait en danger sur le parcours de la course, rameur ou non.

6.5 Tout abandon doit être immédiatement signalé à un membre de l'organisation.

6.6 Demande d'aide : mettre les bras en V pour figurer avec le corps le Y du « YES ». Si impossible, se tenir allongé sur la planche. Le refus d'aide se signale par un bras levé et l'autre baissé dans l'alignement pour figurer la barre transversale du N de « NO ».

7- Matériel

7.1 Le matériel obligatoire du rameur est constitué d'un équipement individuel de flottabilité marqué CE et au minimum 50N, d'un leash en place et d'une pagaie simple.

7.2 Pour faciliter la cohabitation entre les plaisanciers du Port de Plaisance de la Noëveillard et les participants du « Rallye Paddle Grand Public », aucun parking n'est préempté pour le déchargement du matériel. L'organisation invite les rameurs à profiter de l'heure offerte sur le parking de la Noëveillard pour déposer le matériel devant le Club Nautique de Pornic (site surveillé). Le parking le plus proche est celui du Maréchal Juin, situé à 10 min à pied du Club Nautique.

Annexe 1 : Equipement vestimentaire



Obligatoire : un équipement individuel de flottabilité marqué CE et au minimum 50N.

Les équipements individuels de flottabilité de type gonflable et de type hybride sont interdits (Ministère des Sports, arrêté du 17 mars 2022 modifiant les exigences relatives à l'équipement individuel de flottabilité).

Un équipement individuel de flottabilité pourra vous être mis à disposition par le Club Nautique de Pornic.

Recommandation : port d'une combinaison (art.240-2.13 : combinaison humide en néoprène ou sèche assurant au minimum une protection du torse ou de l'abdomen, une flottabilité positive et une protection thermique).

Lorsque la température de l'eau est inférieure à 12°C, le port d'un vêtement néoprène couvrant au moins les jambes et l'abdomen est exigé.



Aux vues des conditions de navigation qui peuvent être difficiles, le port à la fois d'une combinaison thermique et du gilet d'aide à la flottabilité peut être imposé par l'organisation.

Le matériel sera vérifié avant le départ du « Rallye Paddle Grand Public », afin d'assurer la conformité de tout équipement et d'assurer la sécurité de tous les participants.

Annexe 2 : Le parcours



Le **départ** (pastille verte) se fait depuis la cale du Club Nautique de Pornic.

A l'aller (pointillés verts), il conviendra de traverser le chenal et de passer entre l'espar tribord (triangle vert) et la bouée jaune (cylindre jaune) qui sera mise en place spécialement pour l'événement. Il s'agirait ensuite de longer la rive droite (côté Gourmalon et Quai l'Herminier) sans entrer dans les zones de mouillages.

Un **rassemblement** des rameurs est prévu au fond du Vieux Port (zone bleue). Ce sera l'occasion de célébrer cet événement avec le grand public présent sur les quais du Vieux Port.

Pour le **retour** (pointillés rouges), il conviendra de longer la rive gauche de Pornic (côté Quai Leray et chemin des Douaniers), sans entrer dans les zones de mouillages.

L'arrivée (pastille rouge) se fait sur la cale du Club Nautique de Pornic, où un élargement sera obligatoire, pour assurer la sécurité de toutes et tous.

Annexe 3 : Attestation de capacité à la pratique sportive

DECLARATION DE SAVOIR-NAGER ET DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE SPORTIVE

Je soussigné(e),, atteste sur l'honneur :

- Avoir les capacités techniques et physiques pour effectuer un parcours de 25 mètres en nage libre avec immersion ou l'équivalent d'un « test d'aisance aquatique » ou un « test de savoir-nager » ;
- Ne présenter aucune contre-indication médicale à la pratique des sports nautiques ;
- Avoir signalé tout problème spécifique (asthme, diabète, allergies, épilepsie, etc.).

AUTORISATION PARENTALE DE PRATIQUE ET DECHARGE DE RESPONSABILITES

Je soussigné(e),, représentant légal de, atteste sur l'honneur :

- Que mon enfant possède les capacités techniques et physiques pour effectuer un parcours de 25 mètres en nage libre avec immersion ou l'équivalent d'un « test d'aisance aquatique » ou un « test de savoir-nager » ;
- Que mon enfant ne présente aucune contre-indication médicale à la pratique des sports nautiques ;
- Avoir signalé tout problème spécifique (asthme, diabète, allergies, épilepsie, etc.).

Par ce même document, les organisateurs du Festival sont autorisés à être responsable de mon enfant et à pratiquer tous les soins médicaux et les interventions reconnues nécessaires.

DROIT A L'IMAGE

Les organisateurs du Festival sont autorisés à utiliser : Mon image Celle de mon enfant

Lors de reportages vidéo et photos, à des fins informationnelles et promotionnelles sur les supports (médias et hors médias) existants et à venir sans aucune limitation dans le temps.

Fait à Le / / 2025

Signature :